



Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

## 7. Finances locales

### 7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courcel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS** M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BONVOISIN

### Del\_0023\_2024 Vote du Compte administratif 2023 –Budget annexe Service d'assainissement non collectif (SPANC)

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

### Section de Fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement est excédentaire de 306 046.17 €.

- **Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 479 518.23 € (dont 315 507.34 € de résultats reportés de 2022) pour l'exercice 2023 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitres comme suit :

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	224 797,07 €	315 507,34 €	40%
013 ATTENUATION DE CHARGES	5 602,08 €	- €	-100%
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	247 582,81 €	163 661,00 €	-34%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,68 €	1,12 €	-33%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 752,45 €	125,00 €	-93%
78 TRAVAUX EQUIPEMENT EN REGIE ET REDUCTION DE CHARGES	- €	223,77 €	
<b>Total Recettes</b>	<b>479 736,09 €</b>	<b>479 518,23 €</b>	

- ❖ Ventes produits fabriqués, prestations de services (chapitre 70) : 163 661 euros, concerne principalement les contrôles d'installations de l'assainissement non collectif, le reversement ORMC (type de recettes qui dépend d'un rôle).
  - ❖ Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 1.12 euros, correspondant au PAS RAU.
  - ❖ Produits exceptionnels (chapitre 77) : 125 euros.
  - ❖ Travaux équipements en régie et réduction de charges (chapitre 78) : 223.77 euros, correspondant aux dépréciations de créances.
- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 173 472.06 € du budget SPANC de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	32 264,77 €	29 610,75 €	-8%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	114 055,13 €	120 345,66 €	6%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 927,00 €	19 147,90 €	48%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 537,08 €	4 104,09 €	-10%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	221,00 €	87,00 €	-61%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	223,77 €	176,66 €	-21%
<b>Total Dépenses</b>	<b>164 228,75 €</b>	<b>173 472,06 €</b>	

- ❖ Charges à caractères général (chapitre 011) : 29 610.75 euros, reprenant principalement, les coûts téléphoniques, location de batterie, le carburant.
- ❖ Frais de personnel et charges assimilées (chapitre 012) : 120 345.66 euros
- ❖ Opération d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042) : 19 147.90 euros, concerne les dotations aux amortissements.
- ❖ Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 4 104.09 euros, correspondant aux admission non-valeur, écritures du PAS RAU,
- ❖ Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 87 euros, reprennent les annulations d'écritures sur exercice antérieurs.
- ❖ Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : 176.66 euros, correspondent aux dépréciations de créances.

### Section d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en investissement est excédentaire de 56 166.28 € hors restes à réalisés inclus et est excédentaire de 74 739.28 € restes à réalisés inclus.

- **Les recettes d'investissement** s'élèvent à 57 593.94 € pour le budget annexe SPANC, dont 38 211.85 € des résultats cumulés 2022, du budget annexe SPANC.

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		38 211,85 €	
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 927,00 €	19 147,90 €	48%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	21 683,50 €	234,19 €	-99%
45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	90 884,00 €		-100%
<b>Total Recettes</b>	<b>125 494,50 €</b>	<b>57 593,94 €</b>	

- ❖ Excédent d'investissement reporté (chapitre 001) : 38 211.85 euros

- ❖ Opération d'ordre de transferts entre sections (chapitre 040) : 19 147.90 euros, concerne les dotations aux amortissements.
- ❖ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 234.19 euros, correspond au FCTVA.
- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 427.66 €**

Libellé	Réalisé 2-022	Réalisé 2-023	% Evolution
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	52 528,42 €	- €	-100%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 754,23 €	1 427,66 €	-96%
<b>Total Dépenses</b>	<b>87 282,65 €</b>	<b>1 427,66 €</b>	

- ❖ Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 1 427.66 euros, des dépenses d'acquisition de matériel pour les contrôles SPANC.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,  
VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,  
VU l'article L1612-12 du CGCT,  
VU l'article L 2121-14 du CGCT,  
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 25 mars 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité d'arrêter les comptes 2023 avant le 30 juin 2024

**CONSIDERANT** que conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Francis COUREL ne prend pas part au vote,  
**CONSIDERANT** l'élection M. Philippe MARIE, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge de l'eau, des zones humides, de l'assainissement, de l'eau potable et de la mobilité, à la Présidence de la séance,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

➤ **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC présentant :

- En recettes de fonctionnement au 002 : 306 046.17 €
- En recettes d'investissement au 001 : 56 166.28 €

Pont-Audemer, le 15 avril 2024  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

